

tenue sous la présidence de Monsieur RIOU, assisté(e)
de Monsieur FOUGERES et Madame LANÇON, Conseillers
En présence de Madame BRUNEAU, Rapporteuse publique
Madame BAUDRY, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2202627	RAPPORTEURE: Madame Léa-Jeanne LANÇON
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision implicite du préfet du Nord rejetant sa demande de titre de séjour	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître DEWAELE Emilie
Défendeur	PREFECTURE DU NORD ELOIGNEMENT	M. le Préfet
02)	DOSSIER N° 2204202	RAPPORTEURE: Madame Léa-Jeanne LANÇON
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 10/09/2021 portant refus d'enregistrement d'une demande de carte de séjour	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître METANGMO Véronique Michèle (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD ELOIGNEMENT	M. le Préfet
03)	DOSSIER N° 2209553	RAPPORTEUR: Monsieur Vincent FOUGERES
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision portant refus d'autorisation de travail en date du 21 octobre 2022 prise à l'encontre de la société requérante pour son salarié par le préfet du Nord.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL DAEHAN Monsieur X	Maître DEWAELE Emilie Maître DEWAELE Emilie
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet

10 heures 00

04)	DOSSIER N° 2303165	RAPPORTEUR: Monsieur Vincent FOUGERES
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté en date du 14/03/2023 par lequel le préfet du Nord a refusé de délivrer un titre de séjour au requérant, l'a obligé de quitter le territoire dans un délai de trente jours, l'a interdit de retour sur le territoire pendant un an et a fixé le pays de destination.(nationalité népalaise)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître DEWAELE Emilie
Défendeur	PREFECTURE DU NORD ELOIGNEMENT	M. le Préfet
05)	DOSSIER N° 2209762	RAPPORTEUR: Monsieur Vincent FOUGERES
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 29/11/2022 du préfet du Nord portant refus d'autorisation de travail sur le récépissé de demande de carte de séjour	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître CABARET Oriane (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD ELOIGNEMENT	M. le Préfet
06)	DOSSIER N° 2307671	RAPPORTEUR: Monsieur Vincent FOUGERES
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté du préfet du Nord en date du 05/05/2023 portant refus de délivrance d'un titre de séjour avec obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixant le pays de destination et assortie d'une interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître DALIL ESSAKALI Moulay Abdeljalil (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD ELOIGNEMENT	M. le Préfet

10 heures 00

07)	DOSSIER N° 2307640	RAPPORTEURE: Madame Léa-Jeanne LANÇON
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté préfectoral du 1er août 2023 portant refus de délivrance du titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination et portant interdiction de retour sur le territoire français. Nationalité: camerounaise.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître HOMEHR Jean-Charles (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD ELOIGNEMENT	M. le Préfet
08)	DOSSIER N° 2307674	RAPPORTEURE: Madame Léa-Jeanne LANÇON
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté préfectoral portant refus de renouvellement d'un certificat de résidence algérien, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixant le pays de destination, avec interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de deux ans	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître WEINBERG Sophie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD ELOIGNEMENT	M. le Préfet
09)	DOSSIER N° 2309065	RAPPORTEUR: Monsieur Vincent FOUGERES
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté préfectoral en date du 7 juin 2023 portant refus de délivrance d'un titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de trente jours fixant le pays de destinations, assortie d'une interdiction de retour d'une durée d'un an	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître KIOUNGOU Ance (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD ELOIGNEMENT	M. le Préfet

10 heures 00

10)

DOSSIER N° 2309931

RAPPORTEUR: Monsieur Vincent FOUGERES

Titre de l'affaire Demande l'annulation de l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2023 portant refus de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français sans délai, fixant le pays de destination et portant interdiction de retour sur le territoire français. Nationalité: algérienne.

Nom des parties

Demandeur

Monsieur X

Défendeur

PREFECTURE DU NORD ELOIGNEMENT

Représentants des parties

Maître KERIFA Camir (Cour)

CABINET CENTAURE AVOCATS

Arrêté le 16/05/2024

Le président du tribunal